



licenciement verbal avec agressivité

Par **donix**, le **27/01/2011** à **01:30**

Bonsoir,

Je suis salariée, assistante de direction dans une entreprise depuis le 15 octobre 2010. Au départ le patron devait m'embaucher à temps partiel 3h/sem par le biais du tese; j'avais remis à l'employeur l'adresse mail du site urssaf-tese pour qu'il face les démarches. en fait fin octobre il n'avait même pas pris la peine d'appeler et me dit maintenant c'est trop tard je vous paye comme ça (en espèces) et je vous déclare au 01/11/10 et je vous passe à plus d'heures car j'ai besoin de vous. Déjà la ça sentait pas trop bon mais comme pas de droit ni au chômage ni au rsa pas le choix il faut travailler donc je me tais. Celui-ci m'appeler quand il avait besoin sans jamais me fixer un réel emploi du temps, et puis il m'appelle parfois tard le soir et sans raisons précises. Je ne dit toujours rien et espère qu'il va tenir ses promesses car il repousse toujours de faire ma DUE, et je n'ai pas de contrat de travail. Je suis très ennuyée par la situation et continue à chercher un emploi. Fin novembre je reçois un appel lorsque je suis chez lui, un cabinet comptable me propose de pour discuter des conditions d'embauche qu'il souhaite me proposer suite à la candidature spontanée que je lui avait porté en main propre car le contact est bien passé. Cet employeur que j'appellerais M. XXX qui est juste à côté de moi comprend la conversation et me souffle de ne pas donner suite et qu'il m'embauche au 1er décembre à 28 h/sem ce qui tombait pile poil au niveau horaire avec le petit mi-temps de 8 h que j'avais déjà. J'accepte sa proposition, ma déclaration est faite en suivant ce qui me rassure sur le moment. Et puis le temps passe et toujours pas de contrat de travail de signé, la paye de novembre m'est alors versée une partie vers le 18 décembre et le reste le 22 décembre toujours pas de contrat et cela m'inquiète de plus en plus d'autant que depuis que ma DUE a été faite son comportement à mon égard change de jours en jours de manière inquiétante. Il se comporte de façon de plus en plus étrange par moment j'ai l'impression qu'il me drague ouvertement, et par saute d'humeur me parle sur un ton agressif, me demande d'effectuer le nettoyage des lieux (je précise les bureaux sont dans sa maison). Par crainte je ne parvient pas vraiment à refuser. Aujourd'hui nous somme 3 salariés ravailler chez lui et c'est toujours à moi qu'il demande de faire le ménage, je lui ai fait remarqué et m'a virée sur le champs. Et ensuite m'accuse d'abandon de poste. Que puis-je faire ?

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **09:21**

Bonjour,

Si l'employeur ne respecte pas ses engagements contractuels et ne vous déclare pas, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par donix, le 27/01/2011 à 09:54

il m'a déclaré depuis le 1er décembre soit 1.5 mois après mon embauche, contrat signé le 28/12, mais depuis changement de comportement de sa part, il me prend pour sa bonne à tout faire alors que je suis assistante de direction. C'est un dragueur toutes les filles du bureau peuvent en témoigner. Celui-ci n'a pas un comportement normal avec les femmes. A chaque fois qu'il me disait comment vous me trouvez, je répondais qu'à 28 ans je ne suis pas attirée par des hommes de 55 ans. Et il insistait mais si j'avais 20 ans de moins moi je vous aurais bien épousé ... et sinon physiquement comment vous me trouvez, je suis pas mal quand même ..., qu'est ce que vous êtes belle aujourd'hui... A force de supporté ça sa vous saoule et vous ne répondez même plus ! il fait pareil à ma collègue ! Des appels les jours de congés ou le soir (je débauche à 17h) parfois même après 22h et on se fait engueuler si on a pas décrocher.

Toute les deux on est dans le même cas il sais qu'on a pas droit aux assedics car elle reprend une activité après avoir eu des enfants et les élève seule elle touche juste le rsa et moi j'étais TNS et je reprend une activité salarié donc pas d'aide pole emploi ou caf.

Mais de nous 2 je suis la seule à me taper le ménage et les poubelles ... les bureaux sont dans sa maison (ex : le week-end il ne fait pas sa vaisselle il attend que je soit là le lundi)

Hier je lui ai fait remarquer que nous étions 4 à travailler dans les bureaux et que ce serait bien d'instaurer un roulement, qu'il me semblait anormal que ce soit toujours à moi qu'il le demande. (je suis la seule en statut non-cadre mais quand même assistante de direction) Il m'a répondu c'est ton boulot, tu le prend comme ça t'es virée, je ne veux plus te voir ici, prend toutes tes affaires je t'envoie ta lettre de licenciement. ensuite il m'a hurlé t'a qu'à aller pointer au assedics j'aime pas qu'on me prenne pour un con !

J'étais seule avec lui dans son bureau quant cela s'est produit, je lui ai répondu de ne pas confondre que je n'étais pas sa femme de ménage. Je pense que l'autre cadre qui était là à tout entendu, mais c'est son neveu ma collègue qui elle n'a pas de lien de parenté avec lui ne travaille pas le mercredi donc pas de témoin de la scène.

Je lui ai fait un mail après avoir appelé l'inspection du travail, mais je n'ai eu qu'un conseiller pas d'inspecteur ou contrôleur disponible. Il a eu le culot de me répondre que je mentais que j'avais quitté mon poste sans son autorisation et que j'avais par conséquent fait un abandon de poste. En plus il dit que je suis parti à 11h45 alors que c'est faux je suis partie à 12h45 et oui quand c'est arrivé je venais de faire du rabe comme tous les jours (en moyenne 1 heure par jour car je reste sur place le midi qu'1 h de pause et 40 min de route aller-retour) il me charge tellement de boulot que je mange en 15 min et que le soir à chaque fois que j'essaie de partir à l'heure il y a toujours qq chose d'urgent qu'il me donne à faire. Je devrait avoir peut-être le témoignage de ma collègue pour l'attitude du patron mais rien pour prouver qu'il m'a dit de dégager immédiatement en plus j'ai bien peur que son neveu mente pour lui car quand je lui ai dit au-revoir en partant il a même pas dénié lever la tête.

Je vous assure je suis paniquée et maintenant j'ai peur d'y retourner car si il continu à dire que c'est pas vrai je vais devoir reprendre le boulot

impossible de joindre un inspecteur du travail, que faire ?

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **17:37**

Je vous conseillerais de ne rien faire qui puisse être assimilé à un abandon de poste, si vous ne pouvez pas vous **rapprocher** de l'Inspection du Travail, il faudrait que vous le fassiez auprès d'une organisation syndicale car avec précautions, une prise d'acte de rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur pourrait être envisagée...

Par **donix**, le **28/01/2011** à **14:21**

Hier, je me suis rendue à l'inspection du travail car je n'arrivais pas à les joindre, j'ai parlé à un contrôleur et j'ai à nouveau rdv mardi. Cet enfoiré (excusez moi le terme) à appeler mon autre (car je cumule plusieurs mi-temps)employeur pour lui raconter une version mensongère des faits, je suis outrée, ce que ma collègue m'a confirmée car il l'a fait devant elle. Elle a pris ma défense lorsqu'ils en ont parlé et il lui à dit "ici, c'est comme à l'armée ont exécute les ordres et on la ferme, X est la secrétaire et comme toutes les secrétaires de France et de nava le ménage fait partie de son travail et en ces périodes de crise économique on ne discute pas si on veut garder son boulot. Vous vous êtes cadre c'est différent.

Il m'a encore fait un mail parlant de mise à pied et de licenciement que je devais recevoir en recommandé, mais j'ai rien, et en plus il dit que je fais toujours partie de son entreprise.

C'est quoi son délire je ne comprends pas ce qu'il veut, me virer ou me réintégrer. ça me fait peur après tout ça je ne veut plus jamais le revoir, alors retourner là bas m'est impossible. Je suis en arrêt maladie et suis en pleine dépression, je ne sais même pas si je dois lui envoyer aussi à lui l'arrêt vu qu'il m'a viré (à mon autre patron c'est fait). je pense que tout ça et compliqué et ne sais pas trop si oui ou non je dois me considérée virée ?

merci encore de vos réponses

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **14:35**

Bonjour,

Il semble que vous n'ayez aucune preuve qu'il vous ait renvoyée, pour l'instant vous devriez donc agir comme étant toujours salariée de l'entreprise et lui envoyer votre arrêt de travail, éventuellement même en recommandé...

Par **donix**, le **28/01/2011** à **14:47**

sur le dernier mail, en réponse au fait que je lui rappelle que c'est lui qui m'a virée, il dit "Mademoiselle, je ne vous ai rien signifié par écrit", C'est qu'il admet donc l'avoir fait verbalement, non ! Il dit aussi : "Quant à vos griefs, ils pourront être exposé au moment de la convocation préalable, et à ce moment là exclusivement nous pourrons envisager une solution.

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **17:46**

C'est votre interprétation car il vous précise bien ne rien vous avoir signifié par écrit, ce qui correspond bien à ma réponse, par ailleurs, il vous indique que s'il voulait le faire, il respecterait la procédure, mais vous faites ce que vous voulez...